

DOCUMENTATION DES DONNEES SUR LA PLACETTE POINT PEUPLERAIE - CAMPAGNE 2008

Sommaire des données

IDP : identifiant du point d'inventaire.....	2
XL93, YL93 : coordonnées géographiques (du nœud).....	2
DEP : département (du nœud).....	2
SER : sylvoécocorégion (du point).....	2
CSA : couverture du sol (« peupleraie »).....	2
UTA1, UTA2 : utilisations du sol (évolution 2008).....	2
TM2 : taille de massif.....	3
PLISI : présence de lisière.....	3
ELISI : exposition de la lisière (grades).....	3
ENTP : entretien de peupleraie.....	3
DC : type de coupe (évolution 2008).....	3
DCESPAR1 et DCESPAR2 : espèce arborée coupée majoritaire et secondaire (nouveau 2008).....	4
TPLANT : type de plantation (évolution 2008).....	4
DIST : distance de débardage.....	4
ITI : itinéraires de débardage (nouveau 2008).....	5
PENTEXP : indicateur de pente maximale de débardage (nouveau 2008).....	5
CAM : classe d'âge « mesuré » (nouveau 2008).....	5

Préambule

Un « point peupleraie » est un point d'inventaire de couverture du sol « peupleraie ».

Les points peupleraie « levés » correspondent à des points sur lesquels toutes les opérations d'inventaire ont été menées ; les points peupleraies « non levés » correspondent, soit à des points sur lesquels les opérations d'inventaire n'ont pas pu être réalisées, pour des questions d'accès, soit à des points d'utilisation du sol spécifique, pour lesquels les opérations d'inventaire ne présentent pas d'intérêt. Seuls les points peupleraie « levés » (plus de 99 % des points peupleraie) sont mis à ligne.

La détermination de la majorité des variables de caractérisation du point (hors écologie) s'appuie sur une placette d'observation de 20 ares centrée sur le point d'inventaire, pratiquement sur un cercle de rayon 25 mètres. Dans le cas contraire, la taille de la placette est précisée.

Les données brutes fournies sur les « points peupleraie » sont quasiment identiques aux données fournies sur les « points forêts ».

Listing exhaustif des données brutes

Sauf précision contraire, toutes les données brutes listées sont des données collectées sur le terrain.

Pour toutes les variables qualitatives, la liste des modalités est fournie soit dans le texte, lorsque le nombre des modalités est limité, soit dans une table de correspondance séparée rassemblant toutes les modalités (codes + libellés + définitions) de toutes les données qualitatives d'une campagne annuelle.

IDP : identifiant du point d'inventaire

IDP est le numéro d'identifiant unique de chaque point d'inventaire.

IDP permet de faire des jointures avec les autres tables thématiques de données d'une même campagne annuelle d'inventaire.

XL93, YL93 : coordonnées géographiques (du nœud)

XL93 et YL93 sont les coordonnées (latitude, longitude) en Lambert 93 du nœud auquel est rattaché le point d'inventaire.

A chaque nœud de la grille carré annuelle d'inventaire est rattachée de 1 à 4 points peupleraie, depuis la campagne 2007.

Les points d'inventaire rattachés à un même nœud ont donc les mêmes coordonnées (de nœud).

DEP : département (du nœud)

DEP est l'indicatif du département auquel le nœud est rattaché.

DEP est obtenu par croisement des coordonnées du nœud avec la couche vectorielle de départements (BD-Carto, IGN).

Liste des modalités

Les départements de la région parisienne (75, 78, 91, 92, 93, 94, 95) sont regroupés sous le numéro 75 (« Île-de-France-Ouest »).

91 départements ou regroupement : liste exhaustive des modalités dans les tables de correspondance des campagnes annuelles.

SER : sylvoécocorégion (du point)

SER est le code de la sylvoécocorégion auquel le point d'inventaire est rattaché.

SER est obtenu par croisement des coordonnées du point d'inventaire avec la couche vectorielle des sylvoécocorégions (IGN).

CSA : couverture du sol (« peupleraie »)

La couverture du sol est une caractéristique spatiale synthétique du point. Elle est déterminée à partir des taux de recouvrement respectifs des principaux éléments végétaux ou minéraux présents sur la placette d'observation de 20 ares centrée sur le point d'inventaire.

Une seule modalité pour les points peupleraie

5	Peupleraie	Taux de recouvrement absolu des arbres supérieur ou égal à 10 %, sur une surface supérieure ou égale à 5 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Taux de recouvrement libre relatif des peupliers (issus d'amélioration), manifestement cultivés, supérieur ou égal à 75%, au moins dans l'étage dominant du peuplement. Les enclaves de moins de 5 ares ne sont pas individualisées ; de même, les enclaves de moins de 20 ares en lande ou sans végétation naturelle ne sont pas individualisées.
---	------------	--

UTA1, UTA2 : utilisations du sol (évolution 2008)

Les utilisations du sol permettent de rendre compte d'une ou de plusieurs utilisations constatées ou supposées, pour une même couverture du sol boisée, sans ordre de priorité entre UTA1 et UTA2.

Liste des modalités

0	Production de bois	Production de bois ou de produits dérivés (liège, gemme, écorce), dans le cadre d'une exploitation actuelle ou potentielle
2	Accueil, loisirs, parc public, habitat, parc privé, enclos	Accueil, loisirs, parc public, habitat et parc privé ou enclos à gibier
3	Terrain de manœuvre militaire en activité ou zone interdite	Terrain de manœuvre militaire en activité ou zone militaire interdite
4	Réserve intégrale d'accès interdit	Réserve intégrale d'accès interdit
5	Autres réserves	Autres réserves accessibles
6	Agricole	Autre production végétale ou animale
8	Protection des sols et des eaux	Protection des sols et des eaux
A	Passage de réseau et pare-feu	Terrain dont la couverture du sol est fortement impactée sur plus de 5 mètres par le passage d'une ligne électrique, d'une conduite de gaz, ou d'un éventuel autre réseau, ou sur plus de 20 mètres par un pare-feu
B	Emprise de grande infrastructure linéaire	Terrain entièrement situé dans l'emprise d'une grande infrastructure de type autoroute, route à chaussées séparées, voie ferrée
X	Sans utilisation	Sans utilisation de protection ou de production végétale ou animale

TM2 : taille de massif

Un massif boisé est une portion continue de territoire de couverture du sol boisée.
TM2 est un indicateur synthétique de la surface de la couverture boisée du massif.

Liste des modalités

1	Bosquet	Couverture du sol " Bosquet " (CSA = 2) et 5 a <= surface (y compris enclaves de moins de 5 a) < 50 a
2	Boqueteau	Couverture du sol " Couvert boisé " (CSA = 1 ou 3) et 50 a <= surface (y compris enclaves de moins de 5 a) < 4 ha
3	Bois	Couverture du sol " Couvert boisé " (CSA = 1 ou 3) et 4 ha <= surface (y compris enclaves de moins de 5 a)

Seules les modalités concernant les points peupleraie sont listées.

Remarque

On appelle « point forêt » (et par extension « point peupleraie ») des points appartenant à ces trois catégories de taille de massif. Cependant, depuis la mise en place de sa nouvelle méthode d'inventaire, l'inventaire forestier a fait évoluer sa définition de la forêt pour la mettre en conformité avec les normes internationales. Les formations inférieures à 50 ares ne sont maintenant plus considérées comme des forêts : l'information collectée sur ces points reste semblable à celle collectée sur les points qui se situent véritablement en forêt (formation ≥ 50 ares), d'où la présence d'information pour ces points dans le fichier de données brutes sur les « points forêt ».

PLISI : présence de lisière

Une lisière sépare une formation de couverture du sol boisée d'une formation de couverture du sol non boisée.
Si la couverture du sol boisée fait au moins 20 mètres de large il s'agit d'une véritable lisière, et sinon il s'agit d'une interruption.

Liste des modalités

0	Pas de lisière	La placette de description théorique n'intercepte aucune lisière
1	Au moins une lisière	La placette de description théorique intercepte au moins une lisière
2	Interruption de moins de 20 mètres	La placette de description théorique intercepte une route ou une rivière de plus de 5 mètres et de moins de 20 mètres de large.

ELISI : exposition de la lisière (grades)

ELISI est l'exposition de la lisière la plus proche, mesurée en grades.
Mesure réalisé perpendiculairement à la lisière dos au peuplement.

ENTP : entretien de peupleraie

ENTP est un indicateur d'entretien de la peupleraie.

Liste des modalités

0	Soigné	Pas de taillis et végétation herbacée contrôlée
1	Peu entretenu	Pas de sous-étage ligneux et végétation herbacée non contrôlée
2	Pas entretenu	Sous-étage ligneux (couvert > 10%)

DC : type de coupe (évolution 2008)

DC caractérise la nature et l'intensité d'une **coupe récente**, survenue il y a moins de 5 ans.
DC est déterminé à partir d'une observation précise des souches présentes sur la surface d'observation de 20 ares.

Liste des modalités

0	Pas de coupe	Aucune coupe récente
3	Coupe rase sans travaux	Coupe rase sans travaux préparatoires du sol pour une plantation
4	Coupe rase et travaux	Coupe rase suivi d'une plantation, ou de travaux préparatoires du sol pour une plantation
8	Coupe partielle	Autre coupe (notamment coupe du taillis et/ou d'une partie de la réserve)
9	Coupe ponctuelle	Quelques souches récentes éparses

DCESPAR1 et DCESPAR2 : espèce arborée coupée majoritaire et secondaire (nouveau 2008)

DCESPAR1 est l'espèce coupée majoritaire, DCESPAR2 l'espèce coupée secondaire (si besoin) en présence d'une coupe forte. La notion d'espèce arborée coupée majoritaire est appréciée en tenant compte du couvert supposé de l'espèce avant la coupe.

Conditions d'application

DCESPAR1 (et DCESPAR2) sont renseignées en présence de coupe forte (DC = 3, 4, 6, 7) uniquement.

Liste des modalités

La liste des modalités de DCESPAR1 et DCESPAR2 sont identiques à la liste des modalités de la donnée ESPAR (arbres). 195 espèces arborées : liste exhaustive des modalités dans les tables de correspondance des campagnes annuelles.

TPLANT : type de plantation (évolution 2008)

TPLANT caractérise la plantation (ou l'absence) observée sur une surface de 20 ares sans limite d'âge du peuplement.

Liste des modalités

0	Pas de plantation	Le peuplement considéré n'est pas une plantation.
A	Plantation sous abri	Plantation sous l'abri d'un peuplement antérieur maintenu provisoirement en place, ou à proximité immédiate d'un tel peuplement.
B	Plantation en bandes	Plantation selon un réseau de bandes parallèles entre lesquelles subsistent pendant un certain temps d'autres bandes boisées (dites interbandes) issues du peuplement antérieur. Par convention, une bande de plantation a une largeur minimale de 5m et maximale de 20 m.
S	Semis en plein	Peuplement installé par semis en plein.
P	Plantation régulière en plein	Plantation selon un maillage régulier non interrompu par des îlots ou des bandes boisées. Par convention, une plantation régulière en plein à une surface d'un seul tenant supérieure à 5 ares et une largeur supérieure à 20 mètres.
I	Plantation en plein non régulière	Plantation en plein non régulière.

DIST : distance de débardage

La distance de débardage est la distance à parcourir, ramenée à l'horizontale pour acheminer les bois depuis le centre de la placette d'inventaire jusqu'à une route accessible aux camions. Par route accessible aux camions, il faut entendre des routes avec une chaussée d'une largeur utile d'au moins 4 mètres, ne comportant pas de rampes supérieures à 10 % (sauf sur de courtes distances) et capables de supporter le passage de camions de 15 tonnes, au moins pendant la période normale d'exploitation.

Liste des modalités

0	Inférieure à 200 m	Longueur de débardage inférieure à 200 m
1	De 200 à 500 m	Longueur de débardage de 200 m à 500 m
2	De 500 à 1000 m	Longueur de débardage de 500 m à 1000 m
3	De 1000 à 2000 m	Longueur de débardage de 1000 m à 2000 m
4	Supérieure à 2000 m	Longueur de débardage supérieure à 2000 m

ITI : itinéraires de débardage (nouveau 2008)

ITI est un indicateur de la présence d'itinéraires de débardage préexistant à une exploitation forestière. La détermination ne tient pas compte des éventuelles saignées temporaires dues à une exploitation en cours.

Conditions d'application

ITI est « sans objet » (ITI = 0) lorsque la longueur de débardage est inférieure à 200 mètres (DIST = 0).

Liste des modalités

0	Sans objet	Lorsque la distance de débardage est inférieure à 200 mètres, qu'il existe ou non des pistes de débardage, le débardage est considéré comme facile.
1	Itinéraire existant ou inutile	Présence d'itinéraires de débardage.
2	Itinéraire à créer	Absence d'itinéraire de débardage, mais possibilité éventuelle d'en créer.
3	Inaccessible	Peuplement inaccessible pour un débardage terrestre.

Disponibilité

Cet indicateur a été mis en place durant la campagne 2008 : il est mis en ligne pour la première fois pour la campagne 2008.

PENTEXP : indicateur de pente maximale de débardage (nouveau 2008)

PENTEXP est la plus forte pente de débardage, sur le trajet réel ou supposé des engins d'exploitation.

Liste des modalités

0	0% à 15%	Pente maximale de débardage de 0 à 15 %
1	15% à 30%	Pente maximale de débardage de 15 à 30 %
2	30% à 45%	Pente maximale de débardage de 30 à 45 %
3	45% à 60%	Pente maximale de débardage de 45 à 60 %
4	60% à 100%	Pente maximale de débardage de 60 à 100 %
5	plus de 100%	Pente maximale de débardage supérieure à 100 %

Disponibilité

Cet indicateur a été mis en place durant la campagne 2008 : il est mis en ligne pour la première fois pour la campagne 2008.

CAM : classe d'âge « mesuré » (nouveau 2008)

CAM est une estimation de l'âge moyen d'un peuplement non recensable. Elle correspond à l'âge réel du peuplement, et non pas l'âge mesuré à 1,30 m.

Conditions d'application

CAM est renseignée pour tous les peuplements non recensables (PEUPNR=1)

Liste des modalités

1	0 à 5 ans
2	5 à 10 ans
3	10 à 15 ans
4	15 à 20 ans
5	20 à 25 ans
6	25 à 30 ans
7	30 ans et plus

Remarque

La classe d'âge du peuplement recensable peut être calculée avec les informations saisies au niveau des arbres.